

Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 27 novembre 2018

Le mardi 27 novembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 21 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 11 (Noël Delleaux étant arrivé en retard (20h30) n'a pas participer aux votes)

Présents : Didier Debrabant, Mireille Dupire, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Gérard Druelle, Marcelle Ghaye, Noël Delleaux (retard), Mehdi Hamida, Jean Marc Lefebvre, Thierry Guyonnet.

Absents excusés : Virginie Dumoulin, Bénédicte Dzikowski,

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2018,
- 2) Recrutement d'un agent en remplacement de l'adjoint technique titulaire,
- 3) Délibération vente des anciennes chaises,
- 4) Approbation de la modification des statuts de la CCPM,
- 5) Convention de délégation d'un Délégué de Protection des Données (DPD) du Cdg59.
- 6) Convention EROSION entre la commune et la CCPM.
- 7) Subvention exceptionnelle pour l'Orchestre Harmonique de Jolimetz.
- 8) Achat de tests pour les psychologues de l'Education Nationale.
- 9) Point sur le dossier RD33,
- 10) Tour de table des Conseillers Municipaux.
- 11)

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2018,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 octobre 2018.

Le compte rendu est validé.

2. Recrutement d'un agent en remplacement de l'adjoint technique titulaire,

Monsieur le Maire expose que Madame Malika Delval est en arrêt de travail pour 1 mois et propose que Madame Violaine Bracq puisse assurer le remplacement (même nombre d'heures – pour la durée de l'arrêt).

Résultat du vote : 11 voix pour.

3. Délibération vente des anciennes chaises,

Monsieur le Maire rappelle que nous avons remplacé les chaises de la salle Arthur André (200 chaises neuves, la moitié ayant été financée par le CCAS) Il est proposé au conseil municipal de vendre les anciennes chaises vétustes prenant trop de place au prix de deux euros-pièce (de préférence par lots de 10). Monsieur le Maire propose que le bénéfice de la vente soit affecté au Bureau d'Aide Sociale.

Résultat du vote : 11 voix pour.

4. Approbation de la modification des statuts de la CCPM,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'insertion dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, de l'article suivant : « Prestations de services au bénéfice des communes membres. La Communauté est expressément habilitée, à la demande des communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée relevant de l'item 4° de l'article L.211-7 du code de l'environnement ».

Résultat du vote : 9 voix contre, 2 abstentions.

5. Convention de délégation d'un Délégué de Protection des Données (DPD) du Cdg59.

Le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679, dit « RGPD », adopté au Parlement Européen le 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018, impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) pour les organismes ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel. Monsieur le Maire est invité à signer une convention tripartite pour la mise en place d'un projet de mutualisation. Celui-ci est proposé par l'intercommunalité et le Centre de Gestion du Nord. Le coût de cette mise en place reviendrait à 1200 euros pour Jolimetz pour 24 mois, puis à 200 euros par an.

Résultat du vote : 11 voix pour.

6. Convention EROSION entre la commune et la CCPM.

Plusieurs communes membres de la CCPM ont été affectées par de violents épisodes de ruissellements et de coulées de boue au printemps dernier.

Le PNRA et la CCPM veulent lutter contre les problèmes d'érosion et souhaitent mettre en œuvre une opération de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des opérations de lutte contre le ruissellement et l'érosion.

Monsieur le Maire précise que depuis 1982 dans la commune de Jolimetz, il n'y a que 2 arrêtés de « catastrophe naturelle » reconnus par la Préfecture du Nord.

Il semble au conseil municipal qu'il s'agit avant tout de la responsabilité propre du PNRA et de la CCPM.

Résultat du vote : 10 voix contre, 1 abstention.

7. Subvention exceptionnelle pour l'Orchestre Harmonique de Jolimetz.

Monsieur le Maire expose que notre Orchestre Harmonique souhaite créer un festival de musique pour fêter les 125 ans de la société. Une demande d'un montant de 1500 euros a été émise par l'Orchestre Harmonique sur un projet global prévisionnel de 3100 euros ayant pour but d'inviter 5 sociétés extérieures au village.

Monsieur le Maire indique qu'il trouve ce projet intéressant puisqu'il nous permet de montrer notre attachement à la mise en valeur de ces pratiques musicales sur notre territoire. Jean Marc Lefebvre indique qu'il pourrait être fait appel au Jeune Orchestre Hainaut Cambrésis. Il est indiqué que le conseil municipal laisse la responsabilité du choix des harmonies au conseil d'administration de l'Orchestre Harmonique de Jolimetz en lien avec son directeur.

Plusieurs dates pour le mois de mars sont à l'étude.

Résultat du vote : 11 voix pour.

8. Achat des tests pour les psychologues de l'Education Nationale.

Monsieur David, inspecteur de l'Education Nationale sollicite une aide de 175,87 euros « pour l'achat des tests pour les psychologues scolaires, faute de quoi les tests ne seront pas effectués d'ici la fin de l'année scolaire ».

Marcelle Ghaye fait remarquer que les communes n'ayant pas d'école n'auront pas à financer ce projet de l'éducation nationale : 33 communes sont sollicitées sur les 53. Didier Debrabant s'étonne que l'éducation nationale ne soit pas en capacité de financer cet outil.

Résultat du vote : 9 voix contre, 2 abstentions.

9. Point sur le dossier RD33,

Monsieur le Maire rappelle que nous avons tenu une réunion publique d'information de l'aménagement de la rue du Pavé ce 16 octobre 2018 dans le respect du cahier des charges..

Depuis Monsieur le Maire a reçu quelques riverains souhaitant des précisions. Un repérage sur place a été mené également avec le cabinet d'études sur l'ensemble du linéaire. Pour des raisons budgétaires, il n'est plus envisagé de réduire la chaussée à une 5.50m. le principe de chicane ou écluse sera adopté pour réduire la vitesse.

Monsieur le Maire va inviter Monsieur le Sous-Préfet pour une présentation du projet.

Le conseil municipal s'interroge sur le fonctionnement des écluses. Jean Marc Lefebvre revient sur certains dysfonctionnements d'écluses mal placées sur certaines communes qui rendent difficile la circulation notamment des bus et camions.

Anthony Vienne et plusieurs élus se demandent si un « feu intelligent » ne serait pas préférable aux écluses.

Monsieur le maire précise qu'un « feu intelligent » au niveau du carrefour de l'église pourrait être installé ultérieurement dans le cadre des dossiers « amendes de police ». Il ajoute qu'un feu va être installé prochainement à l'entrée de la commune de Potelle.

Anthony Vienne Il souhaite que chaque riverain soit informé de la proposition qui sera finalement adoptée par le conseil municipal et le cabinet d'études. Noël Delleaux indique que des adaptations du projet pourront être envisagées en fonction des problèmes particuliers qui pourraient être rencontrés par les riverains.

Monsieur le Maire précise que les derniers plans seront visibles sur le site internet de la commune. Devant la date butoir du 22 décembre pour déposer le dossier de subvention auprès des services de l'État, Il n'y aura pas modification de fond du projet. Des adaptations pourront toujours être faites avant le dépôt du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Thierry Guyonnet demande si l'enfouissement des lignes est abandonné.

Monsieur le Maire précise que nous ne connaissons pas encore les coûts.

Thierry Guyonnet demande si la fibre passera en aérien. Il lui est précisé que les travaux en cours sont bien en aérien.

11. Informations générales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- suite au dépôt du dossier « amendes de police » : sécurisation des abords de l'école 5 625 euros ont été accordés sur les 7 500 euros HT du dossier prévisionnel.
- félicite tous ceux qui ont participé à la commémoration du centenaire. La foire aux vins a également été une réussite.
- rappelle que nous avons fait l'investissement d'une sonorisation de qualité d'un coût d'environ 1450 euros.

10. Tour de table des Conseillers Municipaux.

Mireille Dupire :

- signale qu'il y a une lampe à faire changer, chemin des béguines.
- participera mardi 4 décembre à la réunion « bilan de la foire aux vins ».
- indique que 1160 petits pains ont été vendus dans le cadre du « Téléthon ». De plus, le téléthon de Gommegnies a été accueilli sur Jolimetz le samedi 24 novembre après-midi.

Édith Glasse :

- demande si une urne peut être mise en place pour des dons éventuels pour le « téléthon ».

Charles Autreaux :

- signale que nous avons un problème dans la région avec le renard roux qui peut être vecteur d'une maladie potentiellement mortelle chez l'homme : l'échinococcose.

Jean-Marie Lalou :

- souhaite être informé du jour et heure de la réunion de Conseil Municipal par voie postale en complément de la transmission par messagerie électronique.

Gérard Druelle :

- indique qu'il a été interpellé par les conducteurs du camion qui stationnait devant le monument aux morts. Monsieur le Maire précise qu'il avait déjà eu un échange avec eux. Il leur avait demandé de ne plus stationner sur ce lieu afin de respecter le monument et permettre le stationnement des clients du restaurant.
- À la demande d'un riverain :
- demande des précisions sur le passage de la fibre.
- rappelle que nos compteurs électriques font l'objet de remplacement par des compteurs linky. Il est conseillé de vérifier les index avant et après le changement.
- remercie pour les renseignements pris par la commune concernant la réglementation « plantation de peupliers ».
- s'interroge sur le fait que nous avons reçu dans un second courrier nos avis d'imposition avec la nouvelle taxe GEMAPI – votée par la CCPM. Souhaite que l'on rappelle le fonctionnement de la taxe GEMAPI. Demande à quelle date a été votée la validation de la taxe GEMAPI par la CCPM : quel a été le retour de la CCPM ? Comment les taux (0,407 pour les taxes foncières et 0,551 pour taxe d'habitation ont-ils été retenus ? Pour quelle durée ? Le montant de 40 euros par an et par personne est-il global ou par type de support : foncier + habitation. Le plafond est-il établi pour les deux taxes cumulées ?

Marcelle Ghaye :

- a contacté Isabelle Taquet pour le choix et l'organisation du colis des aînés.
- propose que l'on achète des toiles cirées pour les tables de la cantine. > réponse favorable de l'assemblée.
- indique que le changement des horaires d'ouverture au public de la mairie n'a pas été indiqué sur le site de la commune :
 - o lundi matin : de 9h00 à 10h00
 - o mardi, mercredi et jeudi après-midi : de 14h00 à 18h00
- a été à une réunion de la CCPM-CADA(aînés) concernant les projets de béguinages. Pour la création de logements « béguinages » : nous devons nous rapprocher d'un promoteur.
- les employés communaux lui ont fait part du souhait de renouveler la trousse de secours.
- Énedis nous demande une photo du relevé des compteurs.

Mehdi Hamida :

- demande que l'on remette du schiste devant la salle Arthur André,
- regrette la présence de « gilets jaunes » sur les véhicules municipaux pendant les heures de travail. Il leur en a fait la remarque en précisant qu'ils étaient sur leur lieu de travail.

Thierry Guyonnet :

- demande à Monsieur le Maire s'il a autorisé la présence d'enrochements le long du chemin du Moulin – espace public > Monsieur le Maire précise qu'il n'a eu de demande officielle et que plusieurs citoyens sont dans la même démarche en s'appropriant le domaine public pour éviter le stationnement devant leur propriété.
- que sait-on au niveau de la CCPM de l'éventuelle implantation d'un espace d'accueil pour les gens du voyage > pas d'autres informations que celles qui sont dans la presse : à savoir que le site pressenti se situerait entre Englefontaine et Le Quesnoy.

Noël Delleaux :

- propose et présente un projet d'amélioration de la décoration du village pour les fêtes de fin d'année. Cette proposition fait suite à une rencontre au salon des Maires. La société « illuminations services ». nous propose un service de location renouvelable sur 3 ans. Un comparatif est fait entre l'acquisition et la location. Le devis reçu ce jour propose une location de sur 3 ans de 7 motifs à installer sur les candélabres du centre du village. Nous pourrions louer 7 candélabres (contrat de location renouvelable sur 3 ans). Après débat, au regard des montants de l'acquisition, la solution retenue est la location. Anthony Vienne souhaite que l'on demande un essai sur seulement cette année. Noël Delleaux lui remet sa consultation afin qu'il puisse se charger de reconsulter le plus rapidement possible la société pour une nouvelle proposition.
- indique qu'il souhaite que la salle Testelin fasse l'objet d'une restauration extérieure en régie : peinture ou revêtement bois. Il présente en version informatique 3D les différentes solutions. Plusieurs conseillers s'inquiètent du vieillissement du bois. > l'assemblée ne statue pas ce jour sur les propositions présentées.

Jacques-Anthony Vienne :

- souhaite la restauration du calvaire de la rue Coulon.> un contact doit être pris avec René Bouillet qui dispose actuellement du « Crucifix ».
- souhaite qu'un cloisonnement soit réalisé dans le grenier pour la protection des documents « archives ».> les travaux devraient être réalisés cet hiver.
- a reçu un représentant pour un distributeur de pains et propose que cela puisse être installé-imaginé en partenariat avec le café.> monsieur le Maire souhaite que le représentant fasse lui-même la démarche auprès du café avant que nous lui fassions une réponse.
- assistera à la journée organisée par l'ONF à la maison forestière de l'Opéra.
- informe qu'il présentera « Souvenirs de Jolimetz » à la demande d'Anima-livres le vendredi 14 décembre 2018 à 19 heures à la salle Testelin.
-

Fin de la séance à 22 heures.

Le Maire
Didier DEBRABANT